LE SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Le service de psychologie scolaire vise essentiellement 5 grands rôles : La consultation, l'évaluation psychologique, l'établissement d'objectifs, le soutien aux enseignants, le réseautage.

1. Consultations auprès des enseignants, administrateurs et autres membres du personnel scolaire afin de discuter des préoccupations relatives à l'élève, de ses difficultés d'apprentissage ou de son comportement en classe.

2. Évaluations psychologiques individuelles et planification de programme. À la suite des évaluations du fonctionnement cognitif ou comportemental, le service de psychologie prend part à la planification de programme en donnant des conseils sur les façons d'adapter le programme d'études et de faire des accommodations dans le but de s'ajuster au style d'apprentissage de l'élève, son profil cognitif, son niveau de développement ou ses besoins au plan comportemental.

3. Établissement des objectifs. Interprétation des résultats des évaluations psychologiques effectuées afin d'établir des objectifs réalistes adaptés aux forces et aux besoins de l'élève.

4. Soutien aux enseignants. Le service offre la possibilité de rencontrer les enseignants afin de leur suggérer des stratégies d'enseignement qui prennent en compte la nature particulière des difficultés d'apprentissage et des problèmes de comportement de l'élève.

5. Réseautage entre organismes. Collaboration avec d'autres organismes à la coordination des interventions dans le but d'offrir des services complets à l'enfant ou l'adolescent.

Madame Annie Deschênes
Psychologue scolaire